

MINISTÈRE
DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

~~Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale,~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-
resque et notamment l'article 4;

Section Permanente de la
Sur la proposition de la Commission départementale
des monuments naturels et des sites d u 21
Janvier 1943,

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrite sur l'Inventaire des
Sites dont la conservation présente
un intérêt général :

- la Porte d'Espagne à CERET (Pyrénées-
Orientales).

Parcelles cadastrales visées
Section C- n°727 et 729

Propriétaires :

LOUSTAU Louis 729 C
MARTU Paul 727 C

.....

J. 4632-41. (30392-2)

Article 2.-

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de CERET (Pyrénées-Orientales) et aux propriétaires intéressés qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution .

PARIS, le - 6 OCTO 1944

F. Duchesne

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AOÛT 1980)

Céret. —

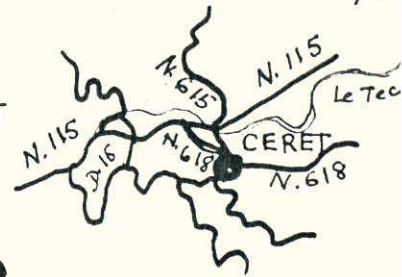
— Porte d'Espagne (parcelles n^{os} 727 et 729, section C du cadastre)
[S. Ins. : 6 octobre 1944].

66 PYRENEES-ORIENTALES

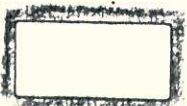
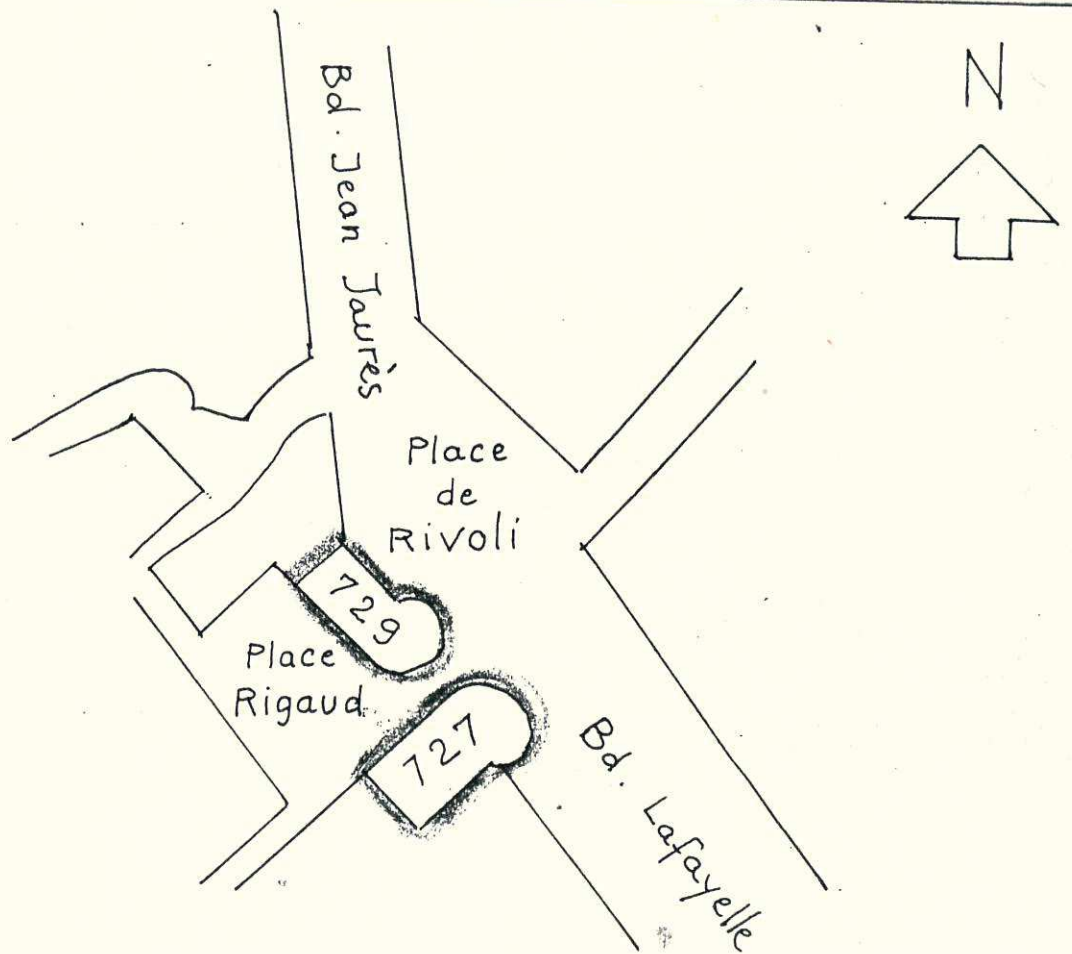
* MICHELIN[®] au 1/200 000 N
pli

CERET

CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT



Porte d'Espagne



PARTIE INSCRITE

Echelle ?

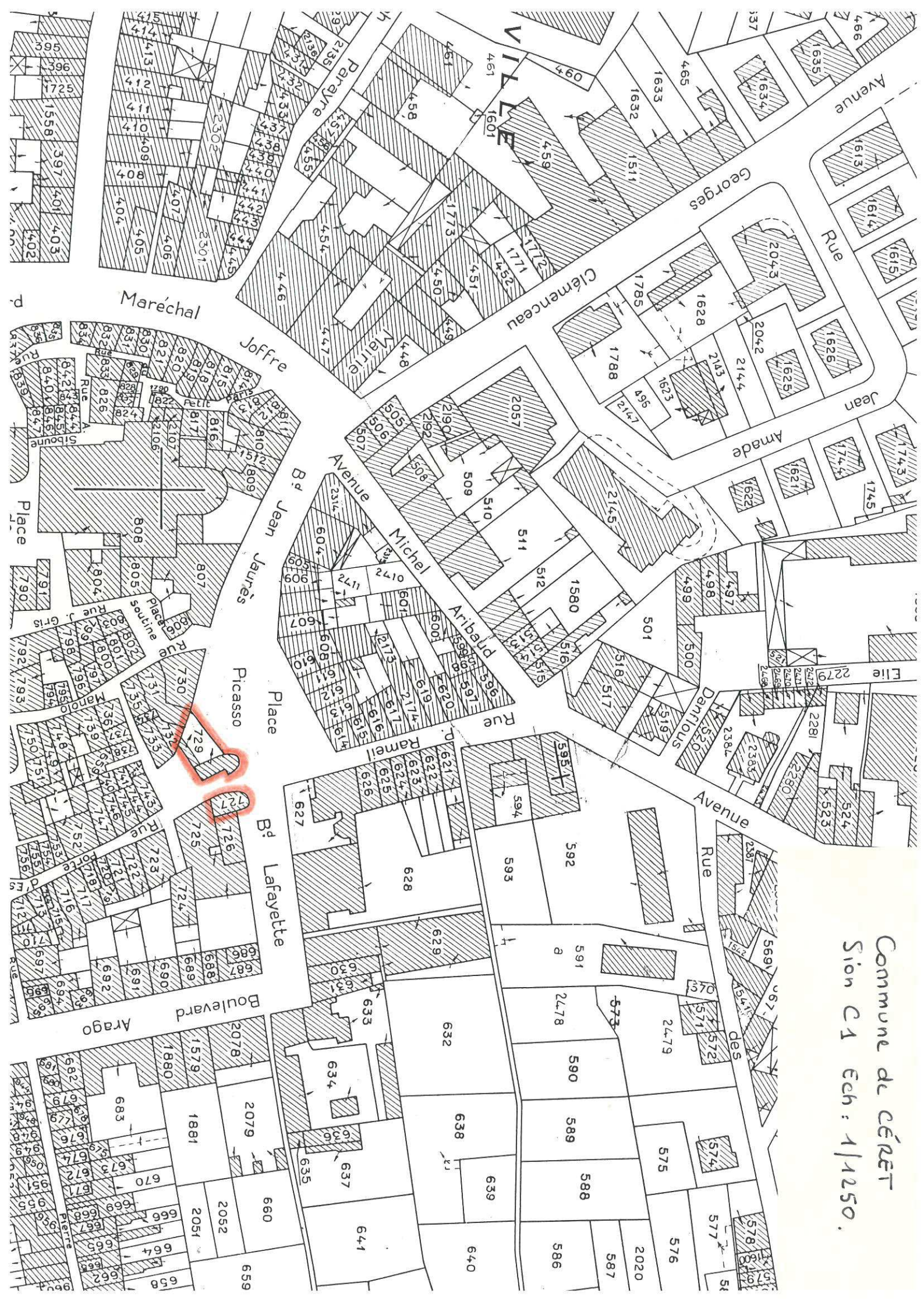
Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général
la Porte d'Espagne à CERET (Pyrenées-Orientales)

Parcelles cadastrales visées : Section C. n° 727 et 729.

(Arrêté du 6 octobre 1944)



Commune de CÉRET
Sion C1 Ech: 1/1250.



Commune de CÉRÉT
Sion C1 Ech : 1/1250.

DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : CÉRET

SITE : Porte d'Enaques

ARRETE : Site inscrit du 6 octobre 1944

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
C	727 et 729	C1	727 et 729	Pas de changement (Document DSA).